Ministère du Tourisme
Québec

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 13 octobre 2026

[redacted]

Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M100765

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 23 septembre 2026, visant à obtenir :

> *« Concernant l'établissement d'hébergement touristique portant le numéro 243515 (955, rang Mastigouche, Mandeville), nous demandons d'obtenir une copie des documents suivants :*
>
> - *Ensemble des preuves de maintien de l'enregistrement de 2020 à 2026*
> - *Les avis de conformité émise par la municipalité*
> - *Les avis d'infraction à la Loi sur l'hébergement touristique, le cas échéant «*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents contenant les renseignements recherchés par les deux premiers points de votre demande. Vous les trouverez en pièce jointe de la présente lettre.

Par ailleurs, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

…2

Québec
Bureau 400
900, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : 418 643-5959

Montréal
9e étage
159, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1H2
Téléphone : 514 873-7977

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédérick Desjardins

p.j. Avis de recours
243515_Avis_Exploitation.pdf
CITQ Enregistrement # 243515 - Renouvellement de l'enregistrement.msg
CITQ Enregistrement # 243515 - Renouvellement de l'enregistrement-2.msg
CITQ Enregistrement # 243515 - Renouvellement de l'enregistrement-3.msg
CITQ Enregistrement # 243515 - Renouvellement de l'enregistrement-4.msg
CITQ Enregistrement #243515- IMPORTANT - Certificat d'enregistrement.msg
CITQ Établissement # 243515- Enregistrement de votre établissement.msg
CITQ Établissement # 243515- Renouvellement de l'enregistrement.msg
Dossier CITQ #REF-59882-CHALET LE REFUGE.msg
Renouvellement d'attestation de classification # 243515.msg

EXTRAITS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Article 53
Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54
Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

De : # Renouvellement CITQ
À : Julie Lafontaine
Objet : CITQ Enregistrement # 243515 - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 27 août 2026 10:15:30
Pièces jointes : 243515 - Certificat enregistrement.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 27 août 2026

Julie Lafontaine
[redacted]

N/Réf. : Enregistrement nº 243515 - CHALET LE REFUGE
Adresse : 955, rang Mastigouche, Mandeville
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 31 août 2027.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Veuillez-vous assurer que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en

rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai à partir de la date d'émission de votre certificat soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est ce document original qui, le cas échéant, vous sera demandé par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (243515) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout média social et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

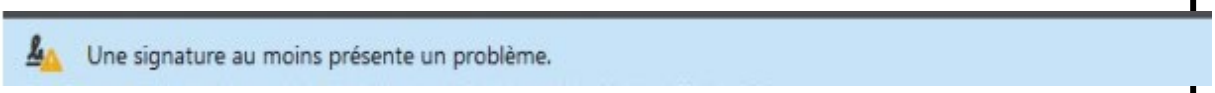
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d’inquiétude. Le certificat d’enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

Tourisme Québec

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
Établissement d'hébergement touristique

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHALET LE REFUGE

955, rang Mastigouche
Mandeville (Québec) J0K 1L0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

243515

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

[redacted]

DÉLIVRÉ LE : **2026-08-27** EXPIRE LE : **2027-08-31**

Amélie Dionne, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue de la clientèle touristique à l'entrée principale de l'établissement d'hébergement touristique.

Instructions et renseignements importants

- Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- **Affichez ce certificat à la vue de la clientèle touristique**, à l'entrée principale de l'établissement d'hébergement touristique.
- **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout média social et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 $ pour une personne physique et 20 000 $ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

Q4H0Z000203776202607O1

De : # Renouvellement CITQ
À : Julie Lafontaine
Objet : CITQ Enregistrement # 243515 - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 14 août 2025 17:15:48
Pièces jointes : 243515 - Certificat enregistrement.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 14 août 2025

Julie Lafontaine
[redacted]

N/Réf. : Enregistrement nº 243515 - CHALET LE REFUGE
Adresse : 955, rang Mastigouche, Mandeville
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 31 août 2026.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Dès sa réception, assurez-vous que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques

d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (243515) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

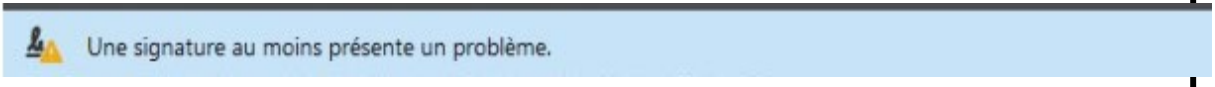
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

Tourisme Québec

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
Établissement d'hébergement touristique

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHALET LE REFUGE

955, rang Mastigouche
Mandeville (Québec) J0K 1L0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

243515

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général



DÉLIVRÉ LE : **2025-08-14** EXPIRE LE : **2026-08-31**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 $ pour une personne physique et 20 000 $ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

Q9C6C00017734320250702

De : # Renouvellement CITQ
À : Julie Lafontaine
Objet : CITQ Enregistrement # 243515 - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 13 août 2024 16:30:28
Pièces jointes : 243515 - Certificat enregistrement.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 13 août 2024

Julie Lafontaine
[redacted]

N/Réf. : Enregistrement nº 243515 - CHALET LE REFUGE
Adresse : 955, rang Mastigouche, Mandeville
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 31 août 2025.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de

la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (243515) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

Tourisme Québec

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
Établissement d'hébergement touristique

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHALET LE REFUGE

955, rang Mastigouche
Mandeville (Québec) J0K 1L0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

243515

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

[redacted]

DÉLIVRÉ LE : **2024-08-13** EXPIRE LE : **2025-08-31**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 $ pour une personne physique et 20 000 $ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

P2H5N30015050820240703

De : # Renouvellement CITQ
À : Julie Lafontaine
Objet : CITQ Enregistrement # 243515 - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 23 août 2023 16:30:20
Pièces jointes : 243515 - Certificat enregistrement.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 23 août 2023

Julie Lafontaine
[redacted]

N/Réf. : Enregistrement nº 243515 - CHALET LE REFUGE
Adresse : 955, rang Mastigouche, Mandeville
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 31 août 2024.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (243515) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

Tourisme Québec

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
Établissement d'hébergement touristique

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHALET LE REFUGE

955, rang Mastigouche
Mandeville (Québec) J0K 1L0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

243515

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général



DÉLIVRÉ LE : **2023-08-23** EXPIRE LE : **2024-08-31**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 $ pour une personne physique et 20 000 $ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

P6X4V00012418520230703

De : # Renouvellement CITQ
À : info@passionchalets.com
Objet : CITQ Enregistrement # 243515 - IMPORTANT - Certificat d"enregistrement
Date : 29 juin 2023 09:00:59
Pièces jointes : 243515 - Certificat enregistrement.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 29 juin 2023

Julie Lafontaine
[redacted]

N/Réf. : Enregistrement nº 243515 - CHALET LE REFUGE
Adresse : 955, rang Mastigouche, Mandeville
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

La nouvelle *Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal* a été adoptée le 7 juin 2023 et est maintenant en vigueur.

En vertu de celle-ci, l'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique prend dorénavant la forme d'un certificat d'enregistrement qui porte la signature de la ministre et contient le numéro d'enregistrement, l'adresse et la catégorie de l'établissement, le nombre d'unités d'hébergement offertes en location, les dates de délivrance et d'expiration du certificat et, le cas échéant, le nom de l'établissement.

Puisque l'établissement cité en rubrique possède en date d'aujourd'hui un enregistrement valide en vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, nous vous transmettons ci-joint son nouveau certificat d'enregistrement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, ce certificat doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux plateformes numériques d'hébergement transactionnelles assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par

lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

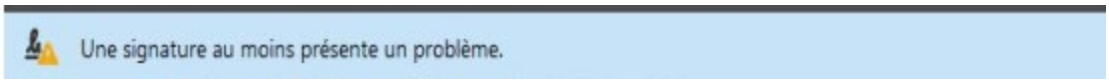
Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandée par les exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe CITQ

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

This content is extracted to AzureBlobStorage

Tourisme Québec

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
Établissement d'hébergement touristique

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHALET LE REFUGE

955, rang Mastigouche
Mandeville (Québec) J0K 1L0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

243515

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

[redacted]

DÉLIVRÉ LE : **2022-09-01** EXPIRE LE : **2023-08-31**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 $ pour une personne physique et 20 000 $ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

KMCJLJ0001374320230619

De : # Renouvellement CITQ
À : Julie Lafontaine
Objet : CITQ Établissement # 243515 - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 3 octobre 2022 10:30:42

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 3 octobre 2022

Madame, Julie Lafontaine
[redacted]

N/Réf. : Établissement nº 243515
Adresse : 955, rang Mastigouche, Mandeville

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Madame,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 31 août 2023.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, un avis écrit doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. L'avis écrit que vous possédez déjà est toujours valide et doit continuer à être affiché.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement (243515).

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

De :	# Renouvellement CITQ
À :	Julie Lafontaine
Objet :	CITQ Établissement # 243515- Enregistrement de votre établissement
Date :	2 septembre 2022 19:01:35
Pièces jointes :	243515 - Lettre.pdf 243515 - Avis écrit.pdf

Madame,

Vous trouverez en pièce jointe une importante communication relativement à l'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique.

Cette communication fait suite à l'entrée en vigueur le 1er septembre dernier de la nouvelle Loi et du nouveau Règlement sur l'hébergement touristique et concerne la nouvelle catégorie sous laquelle votre établissement est maintenant enregistré

Nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Merci

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737— Télécopieur : 450 679-1489
Sans frais : 1 866 499-0550
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site Internet : www.citq.info



Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 2 septembre 2022

Madame, Julie Lafontaine
[redacted]

N/Réf. : Établissement nº 243515
Adresse : 955, rang Mastigouche, Mandeville

Objet : Enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique

Madame,

La nouvelle Loi et le nouveau Règlement sur l'hébergement touristique sont entrés en vigueur le 1er septembre 2022.

Puisque l'établissement cité en rubrique possédait à cette date une attestation de classification en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, il est automatiquement réputé être enregistré en vertu de la nouvelle loi.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Prenez-note qu'il s'agit du même numéro que votre numéro d'établissement (243515).

Pour plus d'informations sur les nouvelles catégories, nous invitons à consulter notre communiqué du 1er septembre.

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, l'avis écrit ci-joint doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. Prenez note que votre panonceau pourra lui aussi demeurer en place jusqu'au 31 août 2023.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Québec

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ENREGISTRÉ

243515

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Établissements d'hébergement touristique général

CATÉGORIE

CHALET LE REFUGE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

955, rang Mastigouche, Mandeville

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

De :	Jade Beaudry
À :	Julie Lafontaine
Objet :	Dossier CITQ # REF-59882 - CHALET LE REFUGE
Date :	26 octobre 2021 09:11:22
Pièces jointes :	243515 - Trousse de bienvenue.pdf 243515 - Attestation de classification provisoire.pdf

Madame,

Vous trouverez en pièce jointe une communication relativement à votre demande d'attestation de classification.

Merci

Jade Beaudry
Agente, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737, poste 225
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 225
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : jbeaudry@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

This content is extracted to AzureBlobStorage

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 26 octobre 2021

Madame Julie Lafontaine
CHALET LE REFUGE
[redacted]

N/Réf. : Établissement nº 243515
Appellation : CHALET LE REFUGE
Adresse : 955, rang Mastigouche, Mandeville

Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de bienvenue

Madame,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification.

Une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme » vous est émise pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Selon l'article 14 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, cette attestation doit être affichée à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement ou, s'il s'agit d'un ensemble mobilier ou immobilier, à l'endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement de la clientèle touristique.

Également, Selon l'article 14.1 du Règlement sur les établissements touristiques, le titulaire d'une attestation de classification doit indiquer distinctement le numéro de son établissement d'hébergement (243515) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Il est important de noter également que l'attestation de classification (nombre d'étoiles) qui était rattachée à l'établissement que vous venez d'acquérir ou de

rouvrir n'est pas transférable. Votre établissement sera par conséquent diffusé avec la mention *Évaluation en cours* jusqu'à ce qu'il soit classifié à nouveau.

Notre **site Internet** (http://citq.info) comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de votre numéro d'établissement **(243515)** et de votre numéro d'exploitant **(733682)** comme mot de passe.

Nous vous invitons à vous y rendre pour consulter le **guide de classification de votre catégorie d'établissement.** Cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

Par ailleurs, la CITQ publie régulièrement **des bulletins *infoCITQ*,** outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Vous pouvez les consulter dans la section *Publications* de notre site web.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Marilyne Bernasconi votre agente de relations avec les exploitants en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 237. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.
Le directeur général,



Jocelyn Dessureault

JD/ mb

ATTESTATION DE CLASSIFICATION PROVISOIRE

CHALET LE REFUGE

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT: Résidences de tourisme

DATE D'EXPIRATION: 25 octobre 2022



La présente doit être affichée en tout temps à la vue du public durant sa période de validité et doit être remplacée aussitôt que l'exploitant reçoit le panonceau permanent qui suit la visite de classification.

Tourisme Québec

De :	Yanick Masse
À :	# Renouvellement CITQ
Objet :	Renouvellement d"attestation de classification # 243515
Date :	3 décembre 2020 07:21:18
Pièces jointes :	2020-08-04_cond_Intact_B314.pdf 243515 - Demande dattestation - copie.pdf

Bonjour,

Voici le document signé ainsi que la preuve d’assurance de responsabilité civil.

Merci de nous confirmer que tout est à jour dans notre dossier.

Au plaisir

Yanick Masse



Yanick Masse
Directeur production de spectacles
yanick@bonsound.com
T +1 514 522-5672 #225
C +1 514 949-7545

160, rue Saint-Viateur Est, bureau 400
Montréal (Québec) H2T 1A8, Canada

bonsound.com

This content is extracted to AzureBlobStorage

Assurance des entreprises
Conditions particulières
Contrat 367-2606

[intact]

Intact Compagnie d'assurance
2450 rue Girouard Ouest
Saint-Hyacinthe QC J2S 3B3

Nom et adresse postale de l'Assuré

[redacted]

Courtier 1656
Jocelyn Brunelle Assurances inc.
2025, 8e Avenue MONTREAL QC
H1B 4H8
Tél. 800 688 5898

Renseignements généraux

Intact Compagnie d'assurance, ci-après nommé l'Assureur.

Type de document	RENOUVELLEMENT
Durée	**Du** 4 août 2020 **au** 4 août 2021 À 0h01, heure locale à l'adresse postale de l'Assuré indiquée ci-dessus
Méthode de facturation	Perception agence
Prime totale du contrat	[redacted]

Cette police comprend des clauses pouvant limiter le montant à payer

[redacted]
Premier vice-président, Québec

Moyennant le paiement de la prime, le présent contrat est consenti sur la base des déclarations consignées aux conditions particulières, des montants de garantie et franchises, des termes et conditions, des exclusions et définitions inclus aux formulaires et avenants faisant partie du contrat.

En acceptant le présent contrat, l'Assuré et le Bénéficiaire, le cas échéant, reconnaissent qu'à compter de l'entrée en vigueur du présent contrat, celui-ci remplace tout contrat antérieur mentionné aux Conditions particulières y compris les renouvellements s'y rapportant.

RÉSILIATION

En contrepartie d'une ristourne, si applicable, le présent contrat et tout renouvellement, le cas échéant, est résilié et remis à l'Assureur.

Date de la résilliation (Jour, Mois, An): _____

Raison: _____

Signature: _____ _____

Assuré Date

Contrat [redacted]

Intact Compagnie d'assurance

Situation 1

Adresse 955 rang Mastigouche
Mandeville, QC J0K 1L0

Affectation propriétaire immobilier

Garanties	Formulaire	R.P. %	Franchise $	Montant de garantie $	Taux	Prime $
[redacted]						

Bâtiment et/ou contenu - Incendie et risques désignés
- Bâtiments
 Base de règlement : Valeur au jour du sinistre
- Contenu
 Base de règlement : Valeur au jour du sinistre

Assurance des pertes d'exploitation - Frais supplémentaires

Assurance des loyers ou de la valeur locative

Frais pour service de protection incendie

Contrat [redacted]

Divers

Garanties	Formulaire	R.P. %	Franchise $	Montant de garantie $	Taux	Prime $
Différence dans les couvertures, franchises et montants d'assurance - Responsabilité civile	[redacted]					

Contrat [redacted]

[intact]

Intact Compagnie d'assurance

Responsabilité civile

Garanties	Formulaire	Franchise $	Montant de garantie $	Prime $
Responsabilité civile des entreprises - Max	091.0-5			
Garantie A - Dommages corporels et matériels - par sinistre			2 000 000	532

[redacted]

Information de tarification

Lieux, biens et activités	Base de prime	Prime $
propriétaire immobilier	[redacted]	

Dispositions supplémentaires

	Formulaire
Exclusions communes	003.1-7
Avenant de déclaration d'une situation d'urgence	003.2-4
Dispositions générales	240.0-6
Clause relative aux Garanties hypothécaires (Approuvé par le BAC)	242.0-1

En cas d'urgence

En cas de sinistre grave en dehors des heures d'ouverture, veuillez composer le numéro suivant :

1 866 464 2424

[redacted]

AVIS À L'ASSURÉ

EXCLUSION RELATIVE AUX VIRUS ET AUX BACTÉRIES – CONTRAT D'ASSURANCE DES BIENS DES ENTREPRISES

Madame, Monsieur,

Veuillez noter que nous avons ajouté une exclusion relative aux virus et aux bactéries à votre contrat, dans le formulaire des Exclusions communes. Cette exclusion met davantage en évidence le fait que nos contrats ne couvrent pas les pertes ou les dommages occasionnés par les virus, les bactéries et les autres micro-organismes. Comme avant, si votre contrat contient une garantie qui couvre les pertes d'exploitation, il faut que les biens subissent des pertes ou des dommages matériels pour que la garantie produise ses effets.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre courtier.

Intact Assurance

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Identifiant de l'établissement : 243515

Établissement

Nom
LE REFUGE

Adresse ou localisation géographique
955, rang Mastigouche

Municipalité
Mandeville

Code Postal
J0K 1L0

Catégorie
Résidences de tourisme

Téléphone
(514) 266-7192

Courriel
locationdechalets@videotron.ca

Nombre d'unités
1

ATTENTION : Veuillez joindre votre preuve d'assurance responsabilité civile à ce document.

Exploitant

Nom
GESTION BONSOUND INC.

NEQ
1170718853

Adresse
400-160, rue Saint-Viateur Est

Municipalité postale
Montréal

Code postal
H2T 1A8

Téléphone principale
(514) 522-5672

Téléphone secondaire

Courriel
chalet@bonsound.com

Représentant

Nom
Yanick Masse

Adresse
805-5333, avenue Casgrain

Municipalité postale
Montréal

Code postal
H2T 1X3

Téléphone principale
(514) 522-5672

Téléphone secondaire
[redacted]

Courriel
chalet@bonsound.com

Nom du représentant (en lettres moulées)

YANICK MASSE

X [redacted]

Signature du représentant

16 novembre 2020

Date

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT

NO. DE RÉFÉRENCE : REF-59882

Nom de l'établissement : CHALET LE REFUGE

Adresse : 01 || 955, rang Mastigouche Code postal : J0K1L0

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Mandeville, D'Autray

Nombre d'unités offertes : 1 Configuration: 1 chalet(s)

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

- ☐ Établissements hôteliers
- ☐ Établissements de camping
- ☐ Auberges de jeunesse
- ☐ Gîtes
- ☐ Établissements de pourvoirie
- ☐ Centres de vacances
- ☑ Résidences de tourisme
- ☐ Établissements d'enseignement
- ☐ Autres établissements d'hébergement

Nom de l'exploitant : MICHELINE BELHUMEUR ET CAROLINE CHRÉTIEN

Nom de son représentant : Julie Lafontaine

Téléphone principal : 514-266-7192

Adresse courriel : locationdechalets@videotron.ca

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages?

- ☑ Oui
- ☐ Non

Officier municipal : CLAUDINE FRASER

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : [redacted] Date : 26-08-21

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Tourisme Québec